



Au Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel

**Rapport à l'appui d'une demande de crédit de fr. 69'000.-
permettant la création d'une cour d'école
et la sécurisation des alentours du collège**

Monsieur le Président, Madame, Monsieur,

Historique

En 2002 déjà, les commissions « scolaire » et « trafic et sécurité » demandaient au Conseil communal d'étudier la création d'une cour d'école sur la parcelle à l'Ouest du collège (propriété de la commune) afin d'offrir aux élèves une zone sécurisée pour leurs récréations.

Depuis cette date, le dossier progressa très lentement et ceci pour plusieurs raisons.

Une sous-commission « Cour du collège » a été créée et ses travaux ont été présentés au Conseil communal en 2007.

S'en est suivi l'engagement par le Conseil communal, début 2008, d'un architecte chargé d'établir un projet.

Constatant que le dossier ne progressait pas auprès de ce dernier et après que le Conseil communal ait fixé plusieurs ultimatums, il a finalement été décidé, en janvier de cette année de retirer ce mandat à l'architecte en question.

En février 2011, le Conseil communal a confié cette étude à un nouvel architecte, qui a rendu ses travaux en août dernier.

Le Conseil communal peut de ce fait vous présenter ce projet, établi par Monsieur Jacquelin Piaget, architecte-paysagiste à Peseux.

Situation actuelle

Le collège abrite environ 200 enfants et l'espace qui leur est offert à la récréation est trop étroit. Les enfants n'ont pas, dans ces conditions, la possibilité de jouer comme ils devraient pouvoir le faire dans une cour d'école.

La rue du Collège, qui sert actuellement de cour, est un espace non sécurisé tant au niveau de la circulation que du décrochement du côté Est du collège. Il faut savoir que même avec la barrière située du côté Nord-Est du collège, on ne peut interdire l'accès de la rue aux habitants.

Le collège des Ponts-de-Martel est à notre connaissance le seul du canton à abriter des élèves de trois cycles qui ne possède pas un espace libre qui leur soit entièrement attribué.

Buts recherchés

Au niveau de la cour d'école à proprement dit, le Conseil communal poursuit le même but que celui déjà recherché par la sous-commission « Cour du collège » à l'époque, à savoir trouver une solution optimale à tous points de vue (financement, utilisation, etc...) pour la création d'une cour d'école mais également de réfléchir à un espace de vie au centre du village qui pourrait être utilisé en dehors des horaires scolaires par l'ensemble des habitants.

M. Piaget a également relevé dans son rapport la nécessité de prendre des mesures liées au trafic aux alentours du collège, ce qui est devenu un second objectif pour le Conseil communal.

Projet de cour d'école

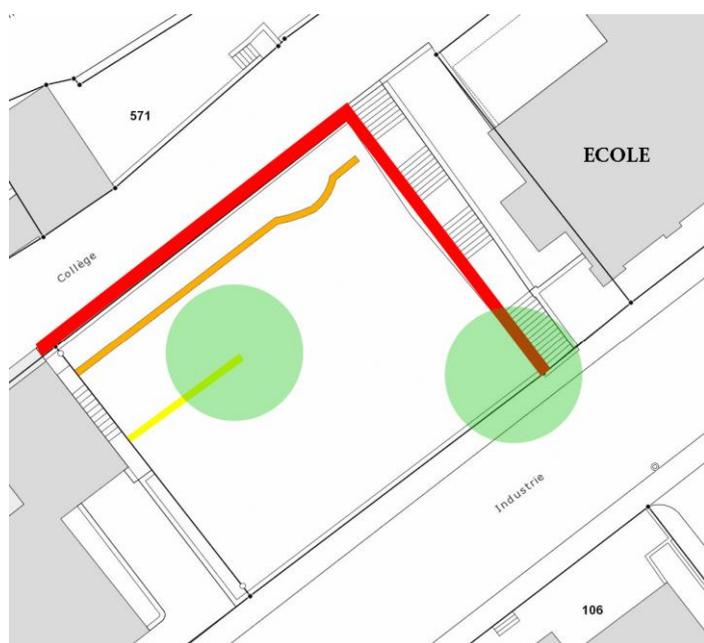
La parcelle, actuellement exploitée en tant que jardins familiaux à l'Ouest du collège, est la seule zone potentiellement utilisable comme cour d'école.

La suppression d'un tel espace vert est toujours un élément sensible et délicat. Il est de ce fait primordial de limiter la dureté de l'intervention et de conserver au maximum le patrimoine et « squelette » actuels (volumétrie, maçonnerie, végétation, ...).

Le projet que le Conseil communal vous soumet est uniquement un changement de peau, c'est à dire un travail sur les revêtements et l'utilisation de l'espace tout en conservant au maximum les structures et niveaux présents.

Un rasage total de la place et la reconstruction d'un espace unique en enrobé bitumineux puis la mise en place d'un grillage n'est assurément pas la démarche adéquate à adopter dans ce cas.

De ce fait, les éléments suivants seraient conservés :



En **rouge** : Grand mur de soutènement de la rue du Collège. Aspect esthétique et cadrage de la cour.

En **orange** : Mur de renforcement. Cet espace en terrasse obtenu grâce à ce mur supplémentaire donne une richesse à ce lieu.

En **jaune** : muret intermédiaire de 40cm environ. Permet une hiérarchisation de l'espace et une diversité d'utilisation.

En **vert** (ronds) : Arbres à conserver. Le chêne (à droite) est à conserver alors que le bouleau peut être remplacé (à discuter).

Cet espace serait ensuite aménagé comme suit :

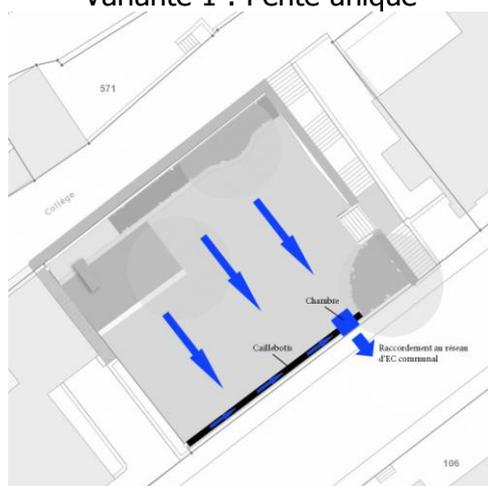


Comme vous le constatez, l'accès à cette nouvelle cour s'effectuerait depuis l'escalier existant à l'Ouest du collège auquel quelques marches seraient ajoutées en direction de la cour. La place serait couverte d'un revêtement bitumeux.

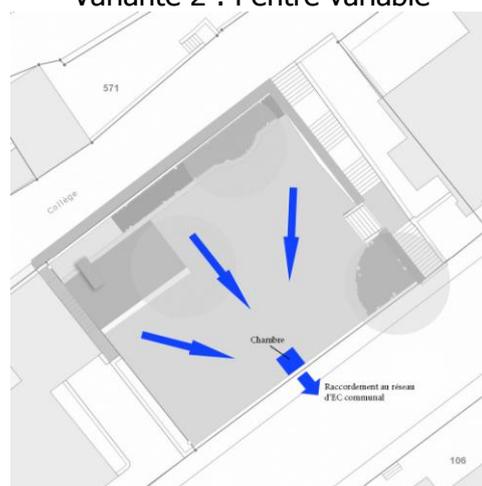
Une petite place de jeux serait créée en profitant du muret existant afin de délimiter cet espace et qui permettrait également d'éviter que les copeaux ne se propagent à toute la place. Le mur de renforcement pourrait servir de point de départ d'un toboggan par exemple.

Au niveau de l'évacuation des eaux, deux variantes sont possibles pour un coût relativement similaire :

Variante 1 : Pente unique



Variante 2 : Pente variable



Après discussion avec l'architecte, plutôt que de relier l'écoulement au réseau d'égouts comme le laissent entendre les schémas ci-dessus, l'infiltration serait privilégiée.

Cette nouvelle cour d'école serait bien entendu sécurisée au moyen de barrières, dont une d'une hauteur de 4m côté rue de l'Industrie, afin notamment d'éviter que des ballons ne se retrouvent sur la route. Pour en améliorer l'esthétique, des plantes grimpantes sont prévues.

Ces barrières ne figurent pas sur les différentes illustrations présentées dans ce rapport, afin de ne pas troubler la vision du projet.

Le Conseil communal a également été attentif au déneigement de ce nouvel ouvrage. Effectivement, une porte dans le grillage Sud a été imaginée afin de pouvoir transférer facilement une fraiseuse du pont du véhicule communal à la cour d'école, en profitant de la différence de niveau entre la rue de l'Industrie et la nouvelle cour.

Pour une meilleure représentation de ce que serait la nouvelle cour d'école, le Conseil communal vous propose ci-dessous les différentes images d'ambiance soigneusement établies par M. Piaget :







Projet de sécurisation des alentours du collège

Ralentissement du trafic

Un grand travail de sensibilisation doit être effectué dans le secteur du collège. Actuellement, les automobilistes transitant par la commune n'ont que peu de moyens de savoir qu'ils traversent à cet endroit un lieu à risques accrus.

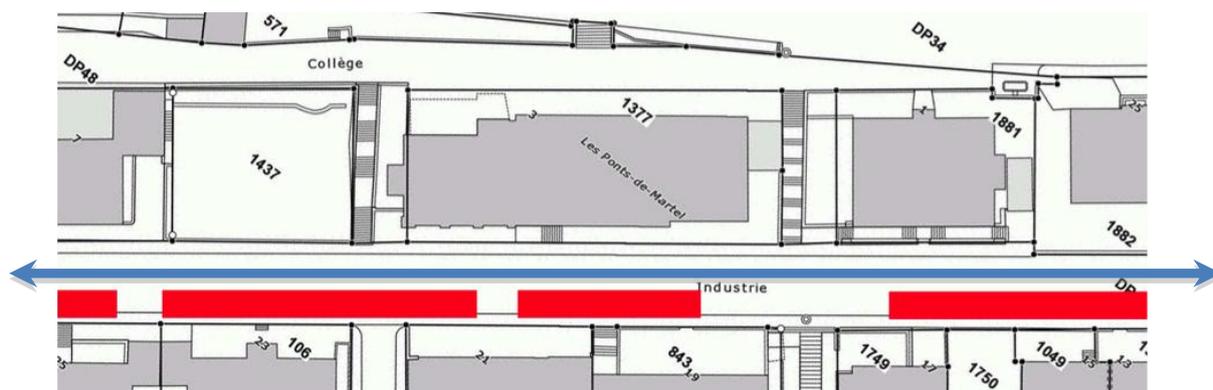
A noter tout de même que de bonnes mesures ont déjà été prises afin de contrôler le comportement des automobilistes dans ce secteur (trio-flash, peinture au sol, ...).

Pour ce qui est de la Grande rue, le Conseil communal, tout comme M. Piaget, estime que les mesures actuelles sont suffisantes.

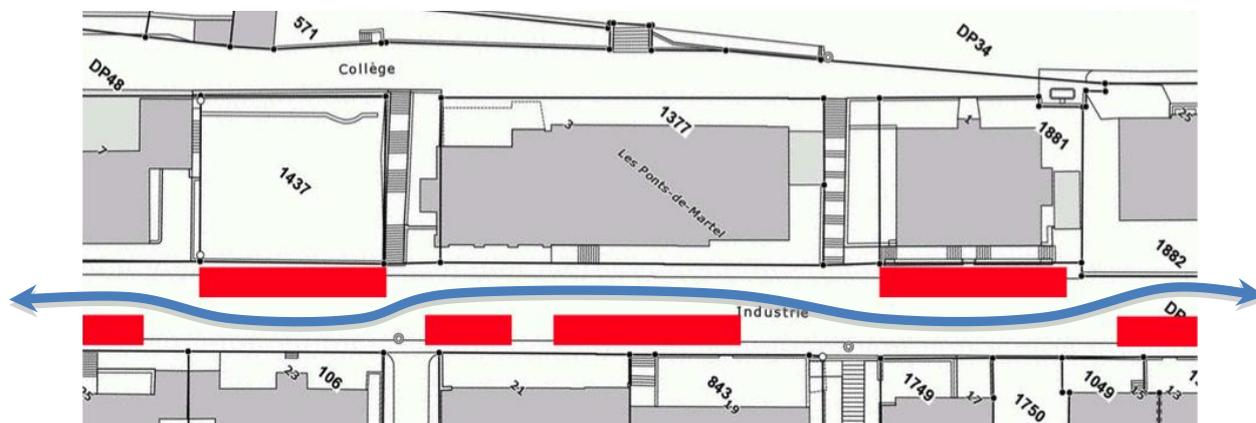
La rue de l'Industrie, directement en contact avec le collège, est actuellement limitée à 30 km/h. Passer cette rue de zone 30 km/h à zone de rencontre (20 km/h) ne modifierait que peu de choses dans le comportement généralement adéquat des automobilistes et inciterait même les enfants à s'appropriier la route, ce qui n'est pas souhaité.

Par contre, une réorganisation de cet axe serait facilement réalisable à moindres coûts.

Effectivement, le stationnement se fait actuellement exclusivement sur le côté sud de la route. La circulation est donc facile, la visibilité frontale bonne et ces éléments encouragent une conduite plus rapide sur ce tronçon :



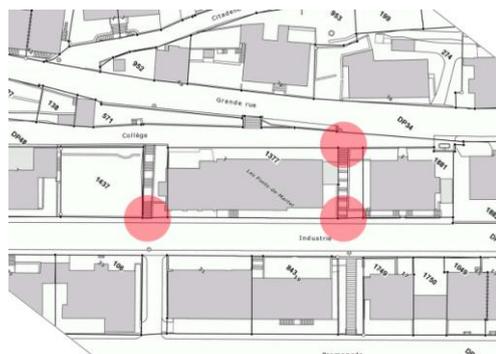
Ainsi, le Conseil communal propose d'alterner le stationnement pour obliger les conducteurs à rouler naturellement plus lentement et avec davantage d'attention :



Le rue du Collège, directement en contact avec le collège, est actuellement limitée à 10 km/h. Le problème ici n'est pas la vitesse mais le partage de l'espace entre les différents acteurs.

Intervention pour le piéton

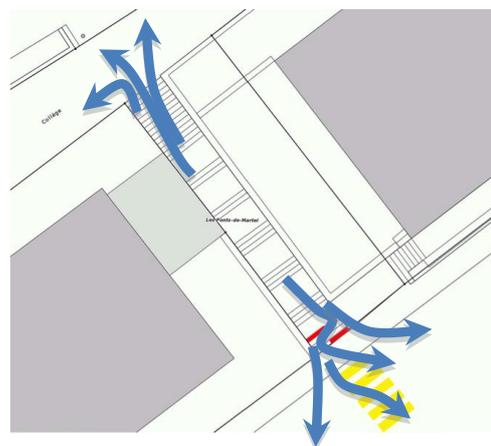
Les hauts et les bas d'escaliers sont des zones à risques (**cercles rouges** sur le schéma ci-contre). Dans l'état actuel, ces espaces relativement peu visibles n'offrent que peu de sécurité à des écoliers insouciants et pressés de rentrer à la maison après les cours...



Situation actuelle :

La problématique principale réside sur le fait que le flux des élèves montant et descendant les escaliers débouche directement sur une route.

Au sommet de l'escalier Est, l'enfant est directement en contact avec une éventuelle voiture s'engageant sur la rue du Collège. De plus, l'automobiliste à cet endroit est plus attentif aux autres véhicules venant en sens inverse qu'aux éventuels enfants gravissant les dernières marches. Les voitures stationnées à cet endroit ne nous aident pas dans ce désir de visibilité et d'ouverture.



En contrebas, l'enfant se retrouve très vite sur la rue de l'Industrie et ceci malgré les deux garde-corps présents au bas des escaliers.

Situation projetée :

Le flux des écoliers doit être dirigé au maximum. Ainsi, le parcours scolaire serait modifié afin que l'escalier Ouest soit utilisé au lieu de l'escalier Est.

Pour ne pas que les élèves ne se retrouvent directement sur la route en contrebas de cet escalier, une barrière serait installée en bordure de trottoir et deux passages pour piétons seraient créés de chaque côté de cet élément de sécurité.

Cela contraindrait les élèves à contourner cet obstacle et prolongerait leur présence sur le trottoir, les rendant ainsi plus visibles.

A son sommet, le Conseil communal ne prévoit aucun aménagement particulier, puisque l'escalier débouche sur le milieu de la rue du Collège et qu'à cet endroit, les automobilistes sont déjà attentifs aux enfants, contrairement au sommet de l'escalier Est. Toutefois, il serait possible d'aménager une zone sécurisée à l'aide de bacs, de rochers ou de bornes :



Coûts

Les devis obtenus pour l'ensemble du projet (cour d'école et sécurisation des alentours du collège) s'articulent ainsi :

Préparation	fr.	3'200.-
Décapage	fr.	4'060.-
Fond de forme (fourniture et mise en place d'un géotextile et de tout-venant)	fr.	6'195.-
Enrobé bitumeux	fr.	21'000.-
Ecorce	fr.	1'050.-
Nouvel escalier (env. 8 marches dans la cour)	fr.	3'080.-
Canalisations	fr.	1'600.-
Place de jeu	fr.	5'000.-
Barrières	fr.	11'500.-
Plantations	fr.	1'300.-
Aménagement escalier	fr.	4'900.-
Marquage au sol	effectué par les empl. communaux	
Divers et imprévus	fr.	6'115.-
TOTAL	fr.	69'000.-

Conclusions

Le Conseil communal est heureux de pouvoir vous soumettre un projet de nouvelle cour d'école qui inclut également la sécurisation des alentours du collège, après tant d'années écoulées depuis l'idée initiale de 2002.

Le Conseil communal est convaincu par ce concept élaboré par M. Piaget, qui répond à tous les buts fixés au préalable, à des coûts tout à fait corrects.

Non seulement, les élèves pourront jouir en toute sécurité d'un espace aménagé expressément pour eux, mais les Ponlières et Ponliers pourront également profiter d'un nouvel espace de vie.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de prendre ce rapport en considération et de voter l'arrêté suivant :



Commune des Ponts-de-Martel

ARRÊTÉ

Le Conseil général de la commune des Ponts-de-Martel,

vu le rapport du Conseil communal, du 27 septembre 2011,
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,
vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984

Arrête :

- Article premier :** Un crédit de fr. 69'000.- est accordé au Conseil communal pour lui permettre de créer une cour d'école et sécuriser les alentours du collège.
- Article 2 :** La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°I210.503.03 et sera amortie à raison de 6% l'an.
- Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires pour financer cet investissement.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Les Ponts-de-Martel, le 27 octobre 2011

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le Président, Le secrétaire,

Didier Barth

Jean-Maurice Kehrli